

Commune de Boubers-les-Hesmond

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS
PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations est chargée du suivi du dossier -
Tél : 06.45.32.14.39 ou par mail : cblaise@h2air.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubers-les-Hesmond – Rue de la mairie, le lundi et jeudi de 10h30 à 12h15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Cavron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoëux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torey et Wambercourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Boubers-les-Hesmond du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Boubers-les-Hesmond ou les formuler à Monsieur Vital RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 3 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le samedi 7 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 11 janvier 2023 de 15 h à 18 h
- le mardi 24 janvier 2023 de 16 h à 19 h
- le vendredi 3 février 2023 de 15 h à 18 h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est également conseillé de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Boubers-les-Hesmond, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond, les informations relatives à ce projet.